

Prêts et déterminés contre l'

Pour les travailleurs, les fêtes de fin d'année ont d'ores et déjà un goût acide alors que leur pouvoir d'achat est plombé par l'inflation forte, notamment sur l'énergie et l'alimentaire, et qu'ils doivent faire face à une déferlante d'attaques en règle contre leurs droits, ceux concernant les retraites notamment. Opposés au projet de réforme que le gouvernement a déjà dévoilé et qu'il devrait annoncer officiellement le 10 janvier, ils construisent la mobilisation, dans l'unité d'une intersyndicale forte notamment de huit organisations de salariés. FO est particulièrement à la manœuvre avec une voix qui porte encore plus, son audience venant d'être confortée par les bons résultats obtenus aux élections professionnelles de décembre dans la fonction publique.

L'entêtement au risque d'un bras de fer

Ce devait être le 15 décembre... Ce sera le 10 janvier. *A priori*. La présentation par l'exécutif de son projet de réforme des retraites, qu'il souhaite voir adopté au plus vite (n'est pas écartée une intégration du projet au prochain texte budgétaire rectificatif sur la Sécurité sociale) pour une entrée en vigueur dès l'été, est donc repoussée au début de 2023. Décision prise par le chef de l'État, Emmanuel Macron, à la surprise générale, le 12 décembre. Cette variation dans le calendrier ne change en rien la donne.

Le gouvernement a déjà dévoilé les grandes lignes du projet, depuis des mois, en amont des concertations avec les interlocuteurs sociaux. Et le confirmant même pendant.

L'intersyndicale unanime

Il s'entête ainsi dans l'axe d'un recul de l'âge légal de départ en retraite, actuellement fixé à 62 ans (réforme Woerth de 2010), condition qu'était venue aggraver la réforme Touraine de 2014, actant d'un nouvel allongement de la durée de cotisation. Si dans les rangs de la

majorité gouvernementale la question d'un report de l'âge de départ à 65 ans ou 64 ans (ce qui est selon la Drees l'espérance de vie en bonne santé) semble faire encore débat en cette mi-décembre, du côté de l'intersyndicale, réunie à nouveau le 13 décembre, il n'y en a aucun. Les huit organisations de salariés, dont FO, et les cinq organisations de jeunesse ont redit unanimement leur « *opposition* » à ce projet qu'elles combattront. S'il est maintenu, une « *réponse commune de mobilisation interprofessionnelle* » arrivera dès janvier.

Valérie Forgeront

Les jeunes et les seniors dans la tourmente des réformes

Les travailleurs les plus précaires, qui cumulent des contrats courts ou peinent à retrouver un emploi stable – en premier lieu les jeunes et les seniors –, seraient particulièrement impactés par les réformes de l'Assurance chômage et des retraites que le gouvernement tente d'imposer, malgré l'opposition unanime des organisations syndicales.

Côté chômage, la durée d'indemnisation pourrait être réduite de 25% dès février 2023, si la conjoncture reste « *favorable* » aux yeux de l'exécutif. Pour les plus de 55 ans, l'indemnisation passerait de 36 à 27 mois, soit une perte de neuf mois. Cette baisse de droits s'ajouterait au nouveau mode de calcul du salaire journalier de référence mis en place il y a un an et qui a

particulièrement frappé les jeunes. Selon une évaluation de l'Unédic, 50% des nouveaux inscrits ont été touchés, pour une baisse moyenne d'allocation de 16%.

Pour FO il faut développer l'emploi

Côté retraites, l'objectif du gouvernement est de porter progressivement l'âge légal de départ de 62 à 65 ans, dès l'an prochain. Or la moitié des personnes qui liquident leur retraite ne sont déjà plus en emploi mais au chômage, en arrêt maladie, en invalidité ou perçoivent les minima sociaux.

Les seniors seraient contraints de travailler plus longtemps, alors que ce sont eux qui ont le plus de mal à retrouver un emploi,

et restent de fait le plus longtemps au chômage. La situation est d'autant plus grave que la baisse de la durée d'indemnisation chômage rendrait encore plus difficile l'accès au dispositif de « *maintien des droits* » jusqu'à l'âge de départ en retraite à taux plein. Le nombre de salariés âgés basculant dans les minima sociaux risquerait donc d'augmenter.

Pour FO, il n'y a pas de problème de financement des retraites mais un problème d'emploi. Développer des emplois pérennes, mieux gérer les fins de carrière et augmenter les salaires permettrait, par ricochet, d'augmenter le volume des cotisations sociales et donc de reverser davantage de recettes aux comptes sociaux, dont relèvent les retraites et l'Assurance chômage.

Clarisse Josselin

La réforme des retraites

Retraites : les annonces du gouvernement fâchent (encore)

Bien que la présentation officielle de la réforme des retraites soit reculée au 10 janvier, l'exécutif avance ses pions. Après Élisabeth Borne le 2 décembre dans *Le Parisien*, le 15 décembre, Olivier Dussopt a précisé certaines pistes lors d'un point d'étape destiné aux journalistes. Fini les concertations avec les syndicats, constate Michel Beaugas, négociateur pour FO. L'exécutif reprend la main et « préfère vendre sa réforme dans la presse ». Si le gouvernement privilégie toujours le recul de l'âge à 65 ans, le ministre du Travail a dit « rester ouvert » à « une formule mixte », reportant l'âge légal à 64 ans couplé à une accélération de la durée de cotisation, dans la limite des

quarante-trois ans de la réforme Touraine. « *Quelle que soit la formule, c'est du pipeau. Les gens devront travailler deux ou trois ans de plus. Nous n'en voulons pas* », fustige le représentant de FO.

Public, privé, tous impactés

Outre les mesures qui concerneraient les salariés du privé, la piste du recul de l'âge semble bien se dessiner pour l'ensemble des fonctionnaires. Les catégories actives, (policiers, administration pénitentiaire...) conserveront un droit de départ précoce, mais l'âge de départ sera décalé, au même titre que les autres actifs, a indiqué Olivier Dussopt. *Idem* pour les

régimes spéciaux, comme ceux de la RATP ou des IEG. La clause du grand-père (pour les nouvelles recrues qui seront rattachées au régime général) était déjà les cartons. Mais les affiliés actuels devront travailler un peu plus longtemps, a confirmé le ministre. Un recul social inadmissible pour FO. Autre sujet de tension : Olivier Dussopt réaffirme vouloir renvoyer la pénibilité des seniors à la négociation de branche. Celles-ci pourraient s'appuyer sur un nouveau « fonds de prévention de l'usure professionnelle ». Pour Michel Beaugas, « *qu'il n'y ait pas de cadre légal définissant le lien entre retraite et pénibilité est absolument anormal!* ».

Ariane Dupré



© ERIC TSCHAEN/REA

Prêts et déterminés contre l

Élections fonction pub



L'analyse est limpide : devenant le deuxième syndicat représentatif dans la fonction publique, avec 18,7% des voix (+0,6 point par rapport à 2018), FO ressort comme la grande gagnante de ces élections professionnelles. FO reste non seulement en première position dans le versant de l'État mais consolide encore sa position, gagnant 0,7 point, avec 17,8% des suffrages exprimés. Dans le versant hospitalier, avec 26,6%, FO maintient sa deuxième position et accroît considérablement son audience : de 1,9 point par rapport aux résultats de 2018. Dans le versant territorial, avec 16% (résultat équivalent

à celui de 2018), FO se maintient à la troisième place. FO est première dans le secteur de la justice, première organisation confédérée aussi à l'éducation, première à l'écologie... FO est deuxième dans le secteur de l'agriculture et à la défense (deuxième) elle progresse de 0,8 point... Les choses sont dites. Il faudra compter davantage encore avec FO. Saluant ces bons résultats, la commission exécutive de FO a rappelé le 15 décembre qu'ils sont entre autres la traduction de revendications « bien reçues par les salariés du public comme du privé », et de l'« attachement [de FO, NDLR] au service public républicain et à la pratique contractuelle ».

D'autres perdent du terrain...

Dès le 9 décembre, le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot, indiquait en substance que ce vote vient souligner le bien-fondé des revendications de FO et de sa perception républicaine du service public. Perception largement partagée à l'évidence. « Le service public et ses agents ne sont pas une "dépense". Ils incarnent la république sociale et sont un investissement essentiel à l'égalité et à la fraternité républicaines. » Si FO obtient de

FO pointe le « fiasco » du vote électronique

Lors de ces élections 2022, un chiffre n'a pas de quoi satisfaire : celui de la participation. Il est en fort recul par rapport aux précédentes élections de 2018. De 49,7%, la participation est tombée à 43,7%, soit 2,2 millions de votants. Mais ce chiffre n'est pas à imputer aux personnels qui auraient voulu boudier les votes aux comités sociaux (près de 20 000), CAP et autres CCP (pour les contractuels). C'est le vote électronique (85% des scrutins) et ses nombreux dysfonctionnements constatés (mauvais codes de vote, bugs...) qui a largement contribué à perturber les scrutins. À titre

d'exemple, dans les DDI (directions départementales interministérielles) où face aux difficultés à répétition, décision a été prise finalement de faire voter à l'urne.

DDI : finalement un vote à l'urne!

Le 16 décembre, FO-Fonction publique soulignait les « multiples obstacles rencontrés par des milliers d'agents pour exprimer leur vote ». Confirmant la première place de FO (et sa progression) dans les DDI, ce qui est le cas depuis 2014, la FEETS-FO revenait elle sur le déroulé

du vote... « Le désordre lié au fiasco du vote électronique en DDI n'a pas découragé les électeurs, finalement appelés à l'urne le 8 décembre, dans des conditions pourtant précipitées. Avec plus de 60% de taux de participation, soit plus que beaucoup de votes électroniques ministériels, le vote à l'urne confirme toute son efficacité en DDI, même si ses conditions d'organisation (sans vote par correspondance) en ont écarté trop d'électeurs. Nos représentants ont formulé des réserves pour dénoncer des insuffisances. » Le fiasco ne restera donc pas sans suite.

Valérie Forgeront

la réforme des retraites

politique : FO renforcée par ses victoires

bons résultats, ce n'est pas le cas d'autres organisations. Il est ainsi particulièrement à noter que la CGT perd du terrain, -1,1 point par rapport à 2018. Son audience recule dans les trois versants. Même chose pour la CFDT qui perd sa deuxième place, remportée par FO, et voit aussi reculer son audience, de 0,5 point sur l'ensemble des versants.

Valérie Forgeront

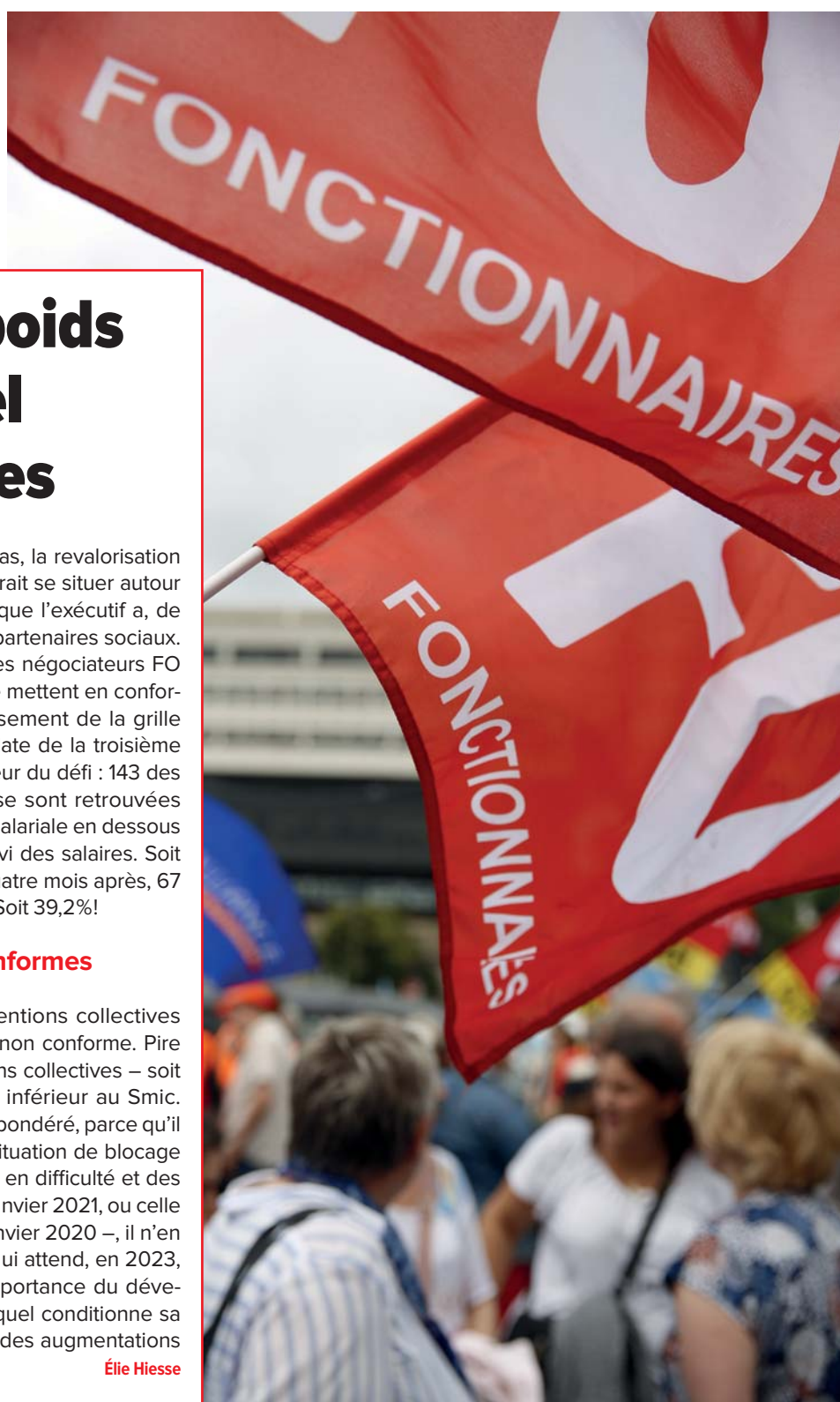
Branches : le poids de FO essentiel pour les salaires

La pression sur les prix ne faiblissant pas, la revalorisation légale du Smic au 1^{er} janvier 2023 devrait se situer autour de 1,8%, a estimé le panel d'experts que l'exécutif a, de nouveau, préféré consulter plutôt que les partenaires sociaux. Cela augure de nouvelles batailles pour les négociateurs FO dans les branches, pour obtenir qu'elles se mettent en conformité rapidement et, si possible, sans tassement de la grille salariale. La situation au 1^{er} août dernier, date de la troisième revalorisation du Smic en 2022, dit l'ampleur du défi : 143 des 171 branches de plus de 5000 salariés se sont retrouvées avec au moins un coefficient de leur grille salariale en dessous du Smic, a révélé le dernier comité de suivi des salaires. Soit plus de 83%! Au 25 novembre, presque quatre mois après, 67 branches étaient toujours non conformes. Soit 39,2%!

Il reste encore des grilles non conformes

Dans la métallurgie : 42 des 68 conventions collectives (suivies) – soit 63,8% – avaient une grille non conforme. Pire encore dans le BTP : 36 des 43 conventions collectives – soit 83,7% – avaient au moins un coefficient inférieur au Smic. Si ce bilan global doit nécessairement être pondéré, parce qu'il intègre des branches de longue date en situation de blocage – telles les branches des foyers de jeunes en difficulté et des pompes funèbres, non conformes depuis janvier 2021, ou celle des casinos, sans accord salarial depuis janvier 2020 –, il n'en dessine pas moins le chantier titanesque qui attend, en 2023, les négociateurs FO. Et cela rappelle l'importance du développement de FO dans les entreprises, lequel conditionne sa présence dans les branches, pour obtenir des augmentations salariales.

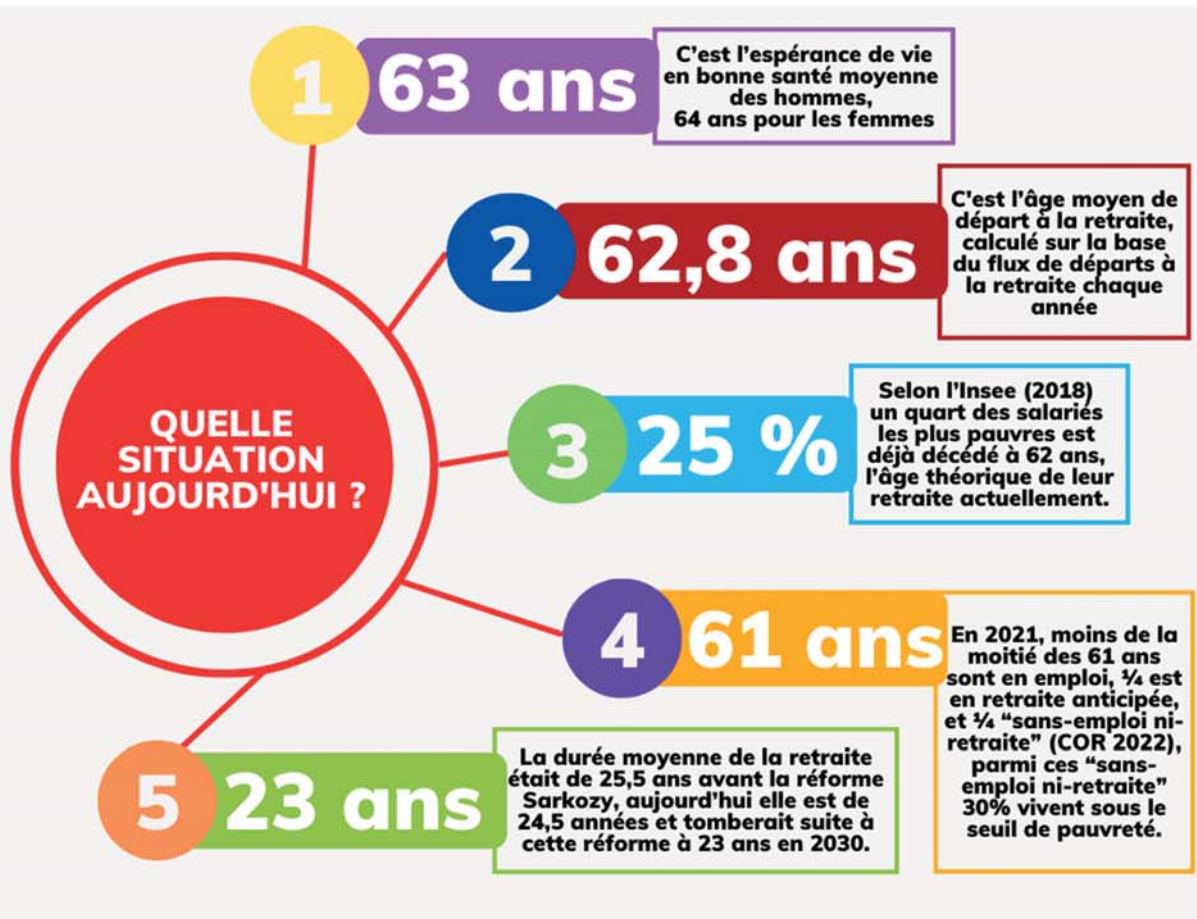
Élie Hiesse



© NICOLAS TAVERNIER/REA

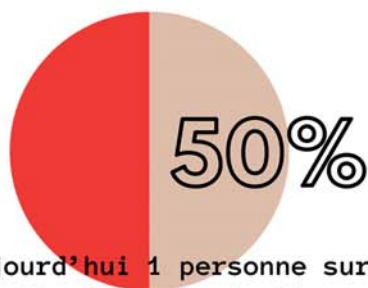
RÉFORME DES RETRAITES, C'EST NON !

La vérité par les chiffres



25%

Selon l'I61nsee (2018) un quart des salariés les plus pauvres est déjà décédé à 62 ans, l'âge théorique de leur retraite actuellement.



Aujourd'hui 1 personne sur 2 qui liquide sa retraite n'est plus en emploi mais soit au chômage, en arrêt maladie, en invalidité ou bénéficie de minima sociaux.

En septembre 2022, selon le COR (Conseil d'Orientation des retraites), il n'y a pas de « dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ».

En 2021, le même COR parlait de « trajectoire maîtrisée » jusqu'en 2070.

Notre système est aujourd'hui excédentaire.

825 000 emplois seniors créés rapporteraient

50 MILLIARDS

soit 2 points de PIB pour financer notre protection sociale

Si la réforme des retraites est pour le gouvernement la mère des réformes, pour FO, les retraites seront la mère des batailles !

RÉFORME DES RETRAITES, C'EST NON !

**Pas de recul de l'âge
légal de départ**

**Ni allongement de
la durée de cotisations**

**Maintien de tous
les régimes**

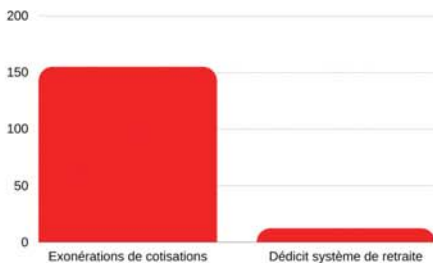


FO

RÉFORME DES RETRAITES, C'EST NON !

À chaque fois qu'un gouvernement modifie les paramètres du système de retraite (dans un sens toujours plus défavorable aux salariés pour les faire travailler plus longtemps), il dramatise la situation financière pour présenter sa réforme comme inévitable.

Pour FO, cette nouvelle réforme vise à **réduire encore davantage le niveau des pensions** en détournant les cotisations retraite pour financer d'autres dépenses.



12 milliards d'euros de "déficit" du système de retraite à combler en 2027 pour un système de retraite qui collecte plus de **300 milliards d'euros** par an, justifieraient la réforme ?

12 milliards en comparaison des 150 milliards annuels d'exonérations de cotisations dont bénéficient les entreprises sans contreparties, ni garanties !

Les revendications de FO

Pour FO, il faut travailler sur les moyens de développer l'emploi, notamment des seniors et sur l'aménagement des fins de carrière.

Il y a urgence à mettre en place la conditionnalité des aides publiques aux entreprises : augmentation des salaires, aucune rémunération inférieure au SMIC, maintien dans l'emploi, embauche de seniors, une vraie politique de relocalisation et de réindustrialisation.

FO s'opposera à toute réforme réduisant les droits à la retraite et imposant de faire travailler plus longtemps pour en bénéficier.

FO s'opposera à toute mesure remettant en cause tous les régimes spéciaux.

Pour FO, si la réforme des retraites est pour le gouvernement la mère des réformes, les retraites seront pour nous la mère des batailles !

Aujourd'hui, les annonces du gouvernement sont claires : **report progressif de l'âge de départ à la retraite de 62 à 65 ans** qui s'appliquerait dès 2023 pour la génération 1961.



L'analyse de FO

Pour FO, cette réforme veut faire payer la crise et le "quoi qu'il en coûte" aux salariés.

Il n'y a pas de problème de financement des retraites, il y a un problème d'emploi !

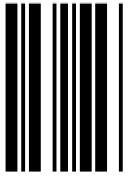
Une partie du déficit ne s'explique pas par un dérapage des dépenses mais par un manque de ressources, lié notamment aux mesures d'économie réalisées sur les salaires, entraînant logiquement une baisse des cotisations.

La réponse est simple : il est nécessaire de développer des emplois stables, de mieux gérer les fins de carrière, ou encore d'augmenter les salaires, ce qui augmenterait de fait le volume des cotisations et de fait des recettes pour les retraites et notre système de protection sociale.

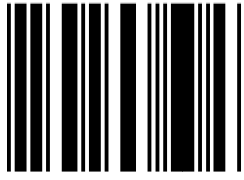
FO exige l'**abandon** de tout projet visant à repousser l'**âge légal de départ à la retraite** et/ou **augmenter le nombre d'années de cotisations.**

FO

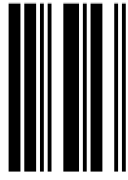
SALAIRES, SMIC, RETRAITTE, POINT D'INDICE, MINIMA SOCIAUX...



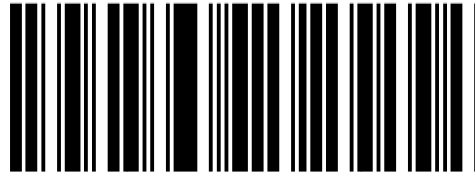
ET



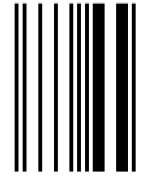
POUR



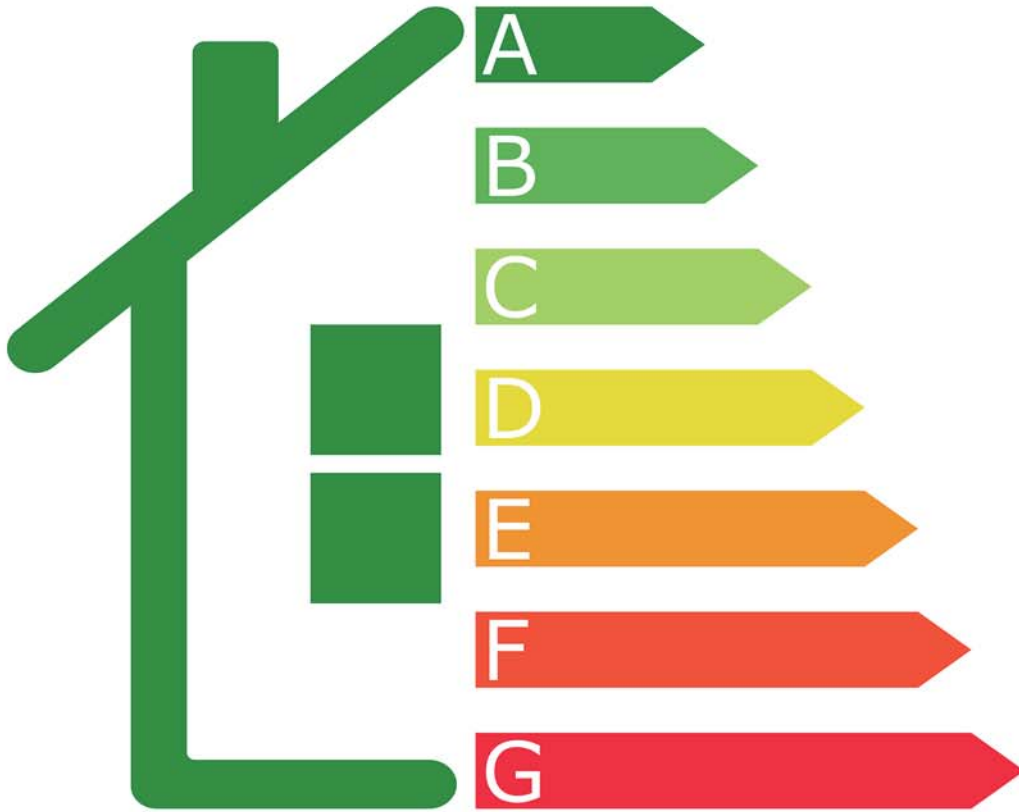
ME



CHAUFFER



?



*L'augmentation
des salaires,
c'est maintenant !*